



N° 13799-2019/3-ACTS/DJA

Date du : 4 juillet 2019

Rapport de présentation

OBJET : modification de l'arrêté n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs.

PJ : un projet d'arrêté

Références :

- délibération n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 *portant réglementation des marchés publics* ;
- délibération n° 365/CP du 17 novembre 1994 *relative à la création de la caisse locale de retraites* ;
- délibération n° 33-2019/APS du 6 juin 2019 *portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes et instances* ;
- délibération n° 82 du 24 juillet 1990 *portant création d'un Comité Supérieur de la Fonction Publique Territoriale de Nouvelle-Calédonie* ;
- arrêté n° 2492-2011/ARR/DIMENC du 2 novembre 2011 *relatif à la création du comité local d'information de la société Le Nickel-SLN* ;
- convention pluriannuelle ADEME-Province Sud 2017-2021 pour l'accompagnement de la politique de gestion durable des déchets (C.845-17).

Un ajustement des désignations des représentants de la présidente de l'assemblée de la province Sud, au sein d'organismes extérieures, est nécessaire, car quelques représentants ont été désignés en double. En effet, ces conseillers siègent déjà au sein d'organismes, notamment en tant que président de commission intérieure.

D'autre part, certaines désignations doivent être complétées.

1. Désignations « doublon » à modifier.

- Conseil consultatif du tourisme (CCT)
- Commission d'agrément relative à la gestion des déchets
- Comité de l'emploi, de la formation et de l'insertion (CEFI)
- Mission d'insertion des jeunes (MIJ)
- Comité inter-collectivité technique de l'éducation (CITE)
- Jury d'examen des dossiers des candidats au prix d'excellence de la province Sud aux diplômés de l'enseignement supérieur.

Les désignations à opérer sont listées dans le tableau ci-dessous.

2. Remplacement de Mme Sarah LESPINASSE.

Mme Sarah LESPINASSE quitte ses fonctions de directrice des ressources humaines (DRH) à la province, il est donc proposé de la remplacer au sein des organismes suivants :

- Institut de formation à l'administration publique (IFAP)
- Mutuelle des fonctionnaires (MDF)
- Commission administrative paritaire (CAP)
- Commission paritaire de l'emploi local de la fonction publique (CPELFP)

En outre, au comité supérieur de la fonction publique territoriale de Nouvelle-Calédonie (CSFPT – art. 112 à insérer), l'article 2 de la délibération du 24 juillet 1990 prévoit que siège le secrétaire général, ou son représentant.

Ainsi, il est proposé de désigner Mme Marie-Ange MORVAN, en tant que suppléante au secrétaire général de la province Sud, lequel siège ès qualité.

3. Commission d'appels d'offres des marchés provinciaux (CAO-MP – art. 2)

M. Vincent GISLARD a indiqué que la désignation d'un membre du cabinet pour siéger en CAO pouvait être problématique, sachant que d'après les statuts, la commission est présidée, pour les collectivités territoriales, « par son exécutif ou son représentant » (art. 13-1 de la délibération du 1^{er} mars 1967 référencée ci-dessus). Il est suggéré de désigner le secrétaire général.

4. Groupement d'intérêt économique pour le système d'exploitation, de répartition et d'administration des informations localisées (GIE SERAIL – art. 3)

Mme Maud PEIRANO a été désignée en tant que représentante de l'assemblée, il convient donc d'abroger cet article.

5. Comité d'agrément des agences de voyage et agences de tourisme (art. 10)

Il est demandé par le cabinet de remplacer Mme Nicole PEHAU par Mme Iolani MARTIN.

6. Comité des investissements hôteliers touristiques (art. 12) et Office du tourisme de Nouméa (art. 24)

Il est demandé par le cabinet de remplacer M. Philippe BLAISE par M. Brieuç FROGIER.

7. Comité du commerce extérieur (art. 14)

Le comité du commerce extérieur a été créé par la délibération n° 252 du 28 décembre 2006 relative aux protections de marchés en Nouvelle-Calédonie. Or, celle-ci a été abrogée par la loi du pays n° 2019-5 du 6 février 2019 portant régulation des marchés. L'article peut donc être abrogé.

8. GIE Nouvelle-Calédonie tourisme point sud (NCTPS – art. 22)

Il est demandé par le cabinet que M. Philippe BLAISE soit remplacé par M. Raphaël LARVOR.

9. Commission de gestion et d'admission au bénéfice de l'aide au logement (art. 33).

Il est demandé par le cabinet que Mme Marie-Laure LAFLEUR soit remplacée par Mme Muriel MALFAR-PAUGA.

10. Société d'économie mixte d'agglomération (SEM AGGLO – art. 38) et à la Société immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC – art. 39)

Il est demandé par le cabinet que Mme Henriette WAHUZUE-FALELAVAKI soit remplacée par M. Fiu MULIAKAAKA.

11. Commission consultative de l'aide médicale et des aides sociales (art. 47) – Commission d'agrément des candidats à l'adoption (art. 48) – Commission d'agrément des candidats à la fonction de famille d'accueil (art. 49) – Commission du suivi du dépistage anonyme et gratuit du virus de l'immunodéficience humaine (art. 50)

Il est demandé par le cabinet de remplacer Mmes Suzanne SEFA-MAIAU et Pascale DONIGUIAN par Mme Cindy PRALONG.

12. Comité de suivi du schéma provincial de gestion des déchets (art. 55)

Il est demandé par le cabinet de remplacer Mme Virginie RUIFFENACH par Mme Françoise SUVE.

13. Comité local d'information de la société Le Nickel (CLI – SLN – art. 58-1 à insérer)

L'article 2 de l'arrêté du 2 novembre 2011 référencé ci-dessus prévoit que le comité soit constitué, entre autre par :

- le président de l'assemblée de la province Sud, ou son représentant (préside le comité) ;
- un membre de l'assemblée de la province désigné par le président de l'assemblée.

14. Comité de gestion ADEME – Province Sud (art. 59-1 à insérer)

Mme Karine Lambert, directrice de la DENV, indique que la province Sud étant signataire d'un accord-cadre avec l'ADEME, elle participe à un comité de gestion (HC, ADEME, PSud) pour acter des décisions sur les dossiers présentés à un soutien financier. Une réunion du comité de gestion devrait être programmée le 30 juillet prochain.

La convention pluriannuelle ADEME-Province Sud 2017-2021 référencée ci-dessus, prévoit à l'article 10.1, que « le comité est composé du président de l'assemblée de la province Sud de la Nouvelle-Calédonie et du président de l'ADEME, ou de leurs représentants dûment habilités ».

Le président de la province Sud, ou son représentant, préside ce comité.

15. Groupement d'intérêt public Formation cadres avenir (art. 67)

Il est demandé par le cabinet de remplacer, à la commission de sélection, Mme Léa TRIPODI par Mme Veylma FALAEAO.

16. Jury d'attribution de la bourse d'enseignement artistique (BEA – art. 86)

Il est demandé par le cabinet de remplacer Mme Muriel GERMAIN par Mme Léa TRIPODI.

17. Conseil permanent de la sécurité routière (CPSR – art. 92)

Il est demandé par le cabinet d'ajouter, après M. Raphaël ROMANO, « ou son représentant ».

18. Jury d'évaluation professionnelle (art. 106)

Le jury doit être complété car cette année, des concours sont ouverts dans les cadres Sécurité / Incendie, Jeunesse / Sports / Loisirs et Paramédical.

19. Caisse locale de retraites (art. 112 à insérer)

L'article 32 de la délibération du 17 novembre 1994 référencée ci-dessus prévoit que siège au comité d'orientation et de pilotage de la CLR « un représentant de chacune des trois provinces désigné sur proposition des présidents des assemblées de province, ou son représentant ».

Par courrier en date du 18 juin 2019, ce sont Mme Sarah Lespinasse et Mme Marie-Ange Morvan qui ont été désignées. Il convient d'une part de remplacer Mme Lespinasse, et d'autre part, d'acter ces désignations par le présent arrêté.

Les désignations à opérer sont listées dans le tableau ci-dessous.

Organisme et article de l'arrêté à modifier	Désignation actuelle	Désignation à opérer
CAO-MP Art. 2	M. Jean-Paul CABANAS	Signalé par l'IGPS qui propose de désigner le SG sur ce poste. <i>Préside la commission</i> - M. Nicolas PANNIER, titulaire - M. Christophe BERGERY, suppléant.
GIE SERAIL Art. 3	Mme Maud PEIRANO	Abroger cet article, car double désignation.
Comité du commerce extérieur Art. 14	M. Jean-Paul CABANAS	Abroger cet article car le COMEX n'existe plus. Délib 252 du 28/12/2006 relative aux protections de marché en NC est abrogée.
Conseil consultatif du tourisme (CCT) Art. 17	M. Philippe BLAISE siège déjà en tant que représentant de l'assemblée	<i>Préside le conseil</i> M. Briec FROGIER
GIE NCTPS Art. 22	M. Philippe BLAISE siège à l'AG et au CA	M. Raphaël LARVOR
Office du tourisme de Nouméa Art. 24	M. Philippe BLAISE siège à l'AG et au CA	M. Briec FROGIER
Commission de gestion et d'admission au bénéfice de l'aide au logement Art. 33	Mme Marie-Laure LAFLEUR	Mme Muriel MALFAR-PAUGA
Société d'économie mixte d'agglomération (SEM AGGLO) Art. 38	A la commission d'attribution des logements : Mme Henriette WAHUZUE-FALELAVAKI	M. Fiu MULIAKAAGA.
Société immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC)	A la commission d'attribution des logements :	M. Fiu MULIAKAAGA.

Art. 39	Mme Henriette WAHUZUE-FALELAVAKI	
Commission consultative de l'aide médicale et des aides sociales Art. 47	Mme Suzanne SEFA-MAIAU	Mme Cindy PRALONG
Commission d'agrément des candidats à l'adoption Art. 48	Mme Pascale DONIGUIAN	Mme Cindy PRALONG
Commission d'agrément des candidats à la fonction de famille d'accueil Art. 49	Mme Pascale DONIGUIAN	Mme Cindy PRALONG
Commission du suivi du dépistage anonyme et gratuit du virus de l'immunodéficience humaine Art. 50	Mme Pascale DONIGUIAN	Mme Cindy PRALONG
Comité de suivi du schéma provincial de gestion des déchets Art. 55	Mme Virginie RUFFENACH	Mme Françoise SUVE
CLI SLN Art. 58-1 à insérer	Aucune désignation à ce jour - le président de l'assemblée de la province Sud, ou son représentant (préside le comité) - un membre de l'assemblée de la province désigné par le président de l'assemblée.	<i>Préside le comité</i> - M./Mme..... - M./Mme.....
Commission d'agrément relative à la gestion des déchets Art 59	Mme Françoise SUVE siège déjà en tant que représentante de l'assemblée	<i>Préside la commission</i> - M./Mme.....
ADEME comité de gestion Art. 59-1 à insérer	Aucune désignation à ce jour	<i>Préside le comité</i> - M./Mme.....
Comité de l'emploi, de la formation et de l'insertion (CEFI) Art. 65	Mme Veylma FALAEO siège déjà en tant que représentante de l'assemblée	<i>Préside le comité</i> - M./Mme.....
Commission paritaire de l'emploi local de la fonction publique (CPELFP) Art. 66	- Mme Sarah LESPINASSE, titulaire - Mme Marie-Ange MORVAN, suppléante	- M. Nicolas PANNIER, titulaire
Groupement d'intérêt public Formation cadres avenir Art. 67	Commission de sélection : Mme Léa TRIPODI	Mme Veylma FALAEO

Institut de formation à l'administration publique (IFAP) Art. 68	CA : - Mme Sarah LESPINASSE, titulaire - Mme Marie-Ange MORVAN, suppléante AG : - Mme Sarah LESPINASSE, titulaire - M. Rodolphe CAUDEN, suppléant	CA et AG : - Mme Marie-Ange MORVAN, titulaire - M. Rodolphe CAUDEN, suppléant
Mission d'insertion des jeunes (MIJ) CA et AG Art. 70	Mme Naïa WATEOU siège déjà en tant que représentante de l'assemblée	<i>Préside l'AG et le CA</i> - Mme Veylma FALAEO
Comité inter-collectivité technique de l'éducation (CITE) Art. 72	Mme Marie-Jo BARBIER siège déjà en tant que présidente de la commission enseignement (ENS)	- M./Mme.....
Jury d'examen des dossiers des candidats au prix d'excellence de la province Sud aux diplômés de l'enseignement supérieur Art. 81	Mme Marie-Jo BARBIER siège déjà en tant que présidente de la commission enseignement (ENS) et en tant que représentante de l'assemblée	<i>Préside le jury</i> - M./Mme.....
Jury d'attribution de la bourse d'enseignement artistique (BEA) Art. 86	Mme Muriel GERMAIN	Mme Léa TRIPODI
Conseil permanent de la sécurité routière (CPSR) Art. 92	M. Raphaël ROMANO	Ajouter « ou son représentant »
Commission administrative paritaire (CAP) Art. 97	- Mme Sarah LESPINASSE, titulaire - Mme Marie-Ange MORVAN, suppléante	- M. Nicolas PANNIER, titulaire
Jury d'évaluation professionnelle Art. 106	<u>A compléter pour les corps suivants :</u> <u>Sécurité / Incendie</u> - corps Sapeurs-pompiers des communes : - corps Gardiens de la police municipale :	- Mme Maud PEIRANO
	<u>Jeunesse / Sports / Loisirs</u> - corps Conseiller des APS : - corps Opérateur des APS : - corps Opérateur socio-éducatif :	- M. Philippe LE POUL - M. Karim DERRAS - Mme Nathalie DE BRUGADA
	<u>Paramédical</u> - corps Infirmier anesthésiste : - corps Infirmier en soins généraux : - corps Masseur kinésithérapeute : - corps Aide-soignant : - corps Auxiliaire de puériculture :	- Mme Patricia PEDRE
Mutuelle des fonctionnaires (MDF) Art. 109	AG - Mme Sarah LESPINASSE - M. Julien TRAN AP : à remplacer car c'est un administratif qui est attendu sur ce poste	- Mme Marie-Ange MORVAN, titulaire - M. Christophe VITTORI, suppléant

Caisse locale de retraites (CLR) Art. 112 à insérer	Au comité d'orientation et de pilotage : - Mme Sarah LESPINASSE, titulaire - Mme Marie-Ange MORVAN, suppléante	- Mme Marie-Ange MORVAN, titulaire - M. Christophe VITTORI, suppléant
Comité supérieur de la fonction publique territoriale de Nouvelle-Calédonie (CSFPT) Art. 113 à insérer	Siège ès qualité : - Secrétaire général de la province Sud, titulaire	Ajouter : - Mme Marie-Ange MORVAN, suppléante

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.